

**PROCÈS-VERBAL
du CONSEIL DE FACULTÉ
du 13 juin 2016
Sous la présidence du Doyen Didier GUÉVEL**

Étaient présents : M. Damien Besancenot ; Mme Sandrine Caron ; M. Yann-Arzel Durelle-Marc ; M. Didier Guével ; Mme Dominique Hiebel ; M. Franck Laffaille ; M. François Lamontagne ; M. Jean-Jacques Menuret ; Mme Claudine Moutardier ; Mme Anne Penneau ; Mme Gwenaëlle Perrier ; M. Charles Reiplinger ; Mme Céline Ruet ; Mme Muriel Tapie-Grime

Étaient représentés : M. Guilhem Julia ; M. Antoine Pécoud

Invitée permanente : Mme Sandra Cochot ;

- 1) Informations diverses ;
- 2) Procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 mai 2016 (*) ;
- 3) Conventions internationales (*) ;
- 4) Élection de responsables pédagogiques ;
- 5) Accord avec l'UFR SMBH et l'EHESP en vue de participer à une classe préparatoire intégrée (*) ;
- 6) Dispositions transitoires en cas de modifications de maquettes (*) ;
- 7) Modifications légères de maquettes (*) ;
- 8) Position du Conseil sur le projet de fusion au sein de l'USPC (*) ;
- 9) Affectation des bureaux et salles de travail (*) ;
- 10) Questions diverses.

(*) Points susceptibles de donner lieu à un vote

Monsieur le Doyen Didier Guével ouvre la séance à 10h.

Monsieur le Doyen remercie, pour sa présence à cette séance du Conseil, Monsieur François Lamontagne, vice-président du tribunal administratif de Montreuil ; il annonce son départ et son remplacement par Monsieur Didier Choplin ; Monsieur le Président Philippe Couzinet, admis à faire valoir ses droits à la retraite, est remplacé par Madame Dominique Kimmerlin.

1) Informations diverses

Diverses informations sont communiquées concernant, notamment :

- les décrets du 25 mai 2016 relatifs Masters et aux Doctorats ;
- l'élection des vice-présidents de Paris 13 (VPCA : Madame Céline Bloud-Rey ; VPCAC : Monsieur Philippe Barbet ; VPCR : Madame Anne Pellé ; VPCFVU : Monsieur Olivier Oudar ; VP Moyens et RH : Monsieur Jean-Marie Gourdon) ;

- la résolution, en commission, de la question de l'inscription dans Apogée du Master 2 Droits et libertés fondamentaux ;
- l'offre du ministère (DGESIP) de créer de nouvelles Mentions, à condition d'en supprimer d'autres ;
- la nécessité de fournir des plans de cours en début de semestre, avec, si possible, diffusion sur l'ENT ;
- la dernière réunion des présidents de Sections et leur vérification de l'attribution des PRP et référentiels ;
- les projets du ministère quant au contrôle continu intégral ;
- la mise en place problématique de nombreux nouveaux logiciels ;
- le début de la mise en place des commissions internes de réflexion sur les maquettes de diplômes du prochain plan quinquennal (trois groupes de travail seront constitués : Groupe A : Responsables des trois Licences et responsables de chaque année dans les trois Licences ; Groupe B : Responsables actuels des Masters 1 et 2 de Droit et éventuellement Responsables du Master ACIPE ; Groupe C : Responsables actuels des Masters 1 et 2 de Science politique ; il est fortement souhaitable que les propositions soient formellement harmonisées, testées par simulations et complètes (comprenant, notamment, ECTS et coefficients) ; une présence des élus étudiants du Conseil, des élus du personnel au Conseil et des secrétaires pédagogiques en charge des diplômes concernés est souhaitée au moins en début et en fin de processus ; il est vivement souhaité que, dans chaque matière pourvue de TD ou de séminaires, l'un au moins, par semestre, soit élaboré avec et en présence d'un magistrat ou d'un membre des juridictions et établissements partenaires de la Faculté).

2) **Procès-verbal de la réunion du Conseil du 9 mai 2016**

Aucune modification de ce procès-verbal n'étant demandée, ledit procès-verbal est soumis au vote :

Vote favorable à l'unanimité (moins une abstention)

Le document sera mis en ligne aux bons soins de Mme la RAF.

3) **Conventions internationales**

Deux conventions internationales avec l'Argentine, concernant l'Université de Mendoza et l'Université Maimónides de Buenos Aires, après présentation, sont soumises au vote du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

4) **Élection de responsables pédagogiques**

Le nom de Monsieur Bernard Haftel est proposé pour prendre la direction du Master 2 Droit économique européen et international, en remplacement de Madame Catherine Fabregoule (il pourrait être proposé au Conseil de lui adjoindre un co-directeur en cours d'année) :

Vote favorable à l'unanimité

5) Accord avec l'UFR SMBH et l'EHESP en vue de participer à une classe préparatoire intégrée

Mesdames Nathalie Ferré et Marie Jaisson (UFR SMSBH) proposent que des étudiants de l'UFR DSPTS puissent postuler en vue d'une inscription dans « une classe préparatoire intégrée » avec l'EHESP ; il s'agit d'accompagner des étudiants de Master dans la préparation de cinq concours administratifs du domaine médicosocial.

La proposition est soumise au vote :

Vote favorable à l'unanimité

6) Dispositions transitoires en cas de modifications de maquettes

Les mesures suivantes sont présentées aux membres du Conseil :

« Dispositions transitoires en cas de modification d'une maquette de diplôme dans l'occurrence d'un redoublement d'une année d'enseignement et pour tous les cursus de la Faculté DSPTS :

- 1) En cas de remplacement d'une matière par une autre :
 - a) Si l'ancienne matière n'a pas été obtenue, l'étudiant(e) doit suivre et passer les examens de la nouvelle matière, qu'elle ait ou non un rapport avec la précédente.
 - b) Si l'ancienne matière a été validée directement ou par compensation et si le cours nouveau est totalement différent (quant au fond) du précédent, l'étudiant(e) doit suivre et passer les examens de ce nouveau cours ; il ou elle ne peut se prévaloir de l'ancienne note (les ECTS éventuellement acquis étant mentionnés en sus du nombre total requis pour l'obtention du diplôme).
 - c) Si l'ancienne matière a été validée directement sans que l'unité (UE) à laquelle elle appartient ait été acquise et si le cours nouveau est très proche du précédent, l'étudiant(e) conserve sa note, à condition que le type de contrôle, le nombre d'ECTS correspondant et le coefficient applicable soient identiques. Sinon, il ou elle doit suivre et passer les examens de ce nouveau cours.
- 2) En cas de changement de semestre et/ou d'unité (UE) pour un cours :
 - a) Si la matière a été validée directement, la note est reportée dans l'autre semestre.
 - b) Si la matière a été validée par compensation, l'étudiant(e) doit suivre et passer les examens du cours ayant changé de semestre.
- 3) En cas d'ajout d'une matière obligatoire dans une unité (UE) non validée, l'étudiant(e) doit suivre et passer les examens dans cette matière supplémentaire.
- 4) En cas de changement majeur dans l'appellation et le contenu d'une unité (UE), l'ancienne unité validée n'est pas reprise pour l'obtention du diplôme (les ECTS éventuellement acquis étant mentionnés en sus du nombre total requis pour l'obtention du diplôme).

En cas de redoublement et en présence de cours ou de TD proposés au choix, si l'étudiant(e) n'a pas validé cet enseignement, il peut choisir l'autre matière ou l'une des autres matières offertes au choix. En revanche, si l'étudiant(e) a validé cet enseignement, il en conserve le résultat et ne peut choisir un autre cours ou un autre TD ».

Après discussion, ces dispositions sont soumises au vote :

Vote favorable à l'unanimité

7) Modifications légères de maquettes

- **Master 2 ONG** : il est proposé de remplacer l'enseignement intitulé « Actions européennes et internationales des collectivités territoriales » (de 18h) par un cours dénommé « Relations internationales et collectivités territoriales » (de seulement 12h) et d'ajouter 6 h au cours existant de « Politique et technique de l'action humanitaire » :

Vote favorable à l'unanimité (moins deux abstentions)

- **Masters 1 Droit privé** (cours mutualisé) : il est proposé de remplacer le cours de « Propriété littéraire et artistique » par un cours de « Propriété intellectuelle » :

Vote favorable à l'unanimité

- **Licence 3 AES** (sauf Administration Publique - LAP) : la suppression du stage optionnel et son remplacement dans le règlement, par la mention suivante :
« Tout étudiant de Licence 3 AES (sauf LAP) a la possibilité d'effectuer un stage, non maqueté ; ce stage est pris en compte par le jury pour apprécier les qualités générales du parcours de l'étudiant, à condition qu'il soit réalisé antérieurement à la tenue du jury, à condition que le responsable pédagogique l'ait préalablement approuvé et qu'un rapport de stage ait été fourni en temps et heure »
sont proposés :

Vote favorable à l'unanimité

- **Master 1 REI** : une modification dans le règlement de la formation (point 4.4), ainsi libellée :
« ...tandis que les cours magistraux de plus de 10 heures sans TD font l'objet d'un examen oral, et que les cours magistraux de 10 heures au maximum sont soumis à un examen écrit d'1h30 » (les mots « session de septembre » étant, par ailleurs, remplacés par les mots « session de juin »)
est proposée :

Vote favorable à l'unanimité (moins deux abstentions)

- **DIU OHADA** : une modification du mode de contrôle des connaissances ainsi désormais libellé :
« L'ensemble des modules doit être suivi par l'étudiant à hauteur de 75% de présence minimum. En vue de l'obtention du diplôme, le contrôle des connaissances s'applique au contenu des 4 UE. Chaque UE se compose de 3 modules. Chaque module fera l'objet d'un examen écrit d'une heure. Chaque épreuve donnera lieu à l'attribution d'une note »

et de nouveaux volumes horaires pour quatre enseignements (« Actes uniformes » : 5h, « Autres organisations régionales » : 15h, « Acte uniforme sur le transport de marchandise par route » : 7h, « Acte uniforme relatif à l'arbitrage » : 8h)
sont proposés :

Vote favorable à l'unanimité

8) Position du Conseil sur le projet de fusion au sein de l'USPC

Le Doyen présente les dernières actualités concernant l'avenir de l'USPC, à la suite du non renouvellement du programme Idex et évoque le projet de fusion entre les quatre Universités membres de la COMUE.

Le débat s'engage et à l'issue de la discussion, la motion suivante est soumise au vote :

« Le Conseil de la Faculté DSPS, réuni ce jour (13 juin 2016), souhaite qu'il n'y ait pas, en l'état, de fusion entre les Universités Paris 3, Paris 5, Paris 7 et Paris 13 » :

Vote favorable à l'unanimité (moins 2 abstentions)

9) Affectation des bureaux et salles de travail

En l'absence des élus étudiants qui avaient sollicité une nouvelle délibération sur ce point, l'affectation de la salle K 102 aux ATER, déjà votée précédemment, est une seconde fois soumise au vote des membres du Conseil :

Vote favorable à l'unanimité

10) Questions diverses

Aucune question diverse n'est proposée au Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 45.